

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SEANCE INSTALLATION

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2020

**N°78/07/2020 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'IRRIGATION DE LA VALLEE DU TARN
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

L'an deux mille vingt, le dimanche 05 juillet à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2020.

Présents : 48

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Philippe BECADE, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Aurélie BURATTI, Michel CAPPELLETTI, Andréa CARO-GOMEZ, Gérard CATALA, Axel DE LABRIOLLE, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Olivier FOURNET, Solal GEA, Muriel GIANOLA, Stéphane GONZALEZ, Anne-Marie GRIMAL, Arnaud HILION, Claude JEAN, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jacques ZAMUNER

Absent : 1

Monsieur Pierre Antoine LEVI

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Vallée du Tarn, dont le siège est situé 2 allée des Platanes à REYNIES, gère l'irrigation de la Vallée du Tarn qui consiste à pomper de l'eau non potable du Tarn, pour irriguer des zones agricoles et des espaces verts (notamment pour Montauban, des espaces agricoles, et équipements sportifs ...).

Ce Syndicat regroupe quatre communes : Montauban, Corbarieu, Villebrumier, et Reyniès.

Il est administré par un Comité Syndical composé de 8 membres :

- 2 représentants de la commune de Montauban,
- 2 représentants de la commune de Corbarieu,
- 2 représentants de la commune de Villebrumier,
- 2 représentants de la commune de Reyniès.

Vu la délibération n°77/07/2020 du 5 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- procéder à l'élection des représentants de la Ville à ce Syndicat : deux titulaires et un suppléant.

Sont candidats :

en qualité de titulaires :

- Marie-Claude BERLY
- Aurélie BURATTI

en qualité de suppléant :

- Quentin SUCAU

Nombre de votants : 48

Nombre de voix : 37

Sont élus :

Titulaires :

- Marie-Claude BERLY
- Aurélie BURATTI

Suppléant :

- Quentin SUCAU

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 11 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 JUIL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

08 JUIL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

